



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

droit du travail

Question écrite n° 82518

Texte de la question

M. Élie Aboud interroge M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social au sujet des commissions paritaires régionales interprofessionnelles de l'artisanat (CPRIA), constituant l'une des mesures phares de la réforme du dialogue social entre TPE et PME. Le Gouvernement doit s'expliquer sur l'octroi d'un droit d'ingérence au bénéfice de ces commissions dans les relations salariales et patronales. En effet, cette immixtion dans les affaires internes de l'entreprise par des entités externes peut se faire au mépris du dialogue direct entre patron et salarié. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions nécessaires en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82518

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4733

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)